



agglomération lyonnaise

SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET DE PROGRAMMATION DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE – SEPAL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE SCOT DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE

ENQUÊTE PUBLIQUE → 3 MAI - 28 JUIN 2010 INCLUS

Par un arrêté en date du 16 mars 2010, le Président du Syndicat Mixte d'Études et de programmation de l'Agglomération Lyonnaise - SEPAL, a défini les modalités d'organisation de l'enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Lyonnaise.

I. DURÉE DE L'ENQUÊTE

Cette enquête se déroulera du **lundi 3 mai au lundi 28 juin 2010 inclus**.

II. CONSTITUTION DE DOSSIER

Le dossier d'enquête publique est constitué des éléments suivants :

- Projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté le 14 décembre 2009 et composé d'un rapport de présentation, d'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), d'un document d'orientations générales (DOG) assortis de documents graphiques ;
- Recueil des avis des personnes publiques associées et des collectivités territoriales membres du syndicat mixte ou voisines du périmètre du SCOT de l'Agglomération Lyonnaise ;
- Note rappelant les textes régissant l'enquête publique et indiquant la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Agglomération Lyonnaise.

Il est accompagné d'une annexe constituée d'un recueil de pièces administratives

III. CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE

Le dossier d'enquête peut être consulté, pendant toute la durée de l'enquête, dans les lieux suivants, aux heures d'ouverture habituelles au public :

- Au siège du SEPAL et de la Communauté Urbaine de Lyon - Planification et Urbanisme réglementaire, 20 rue du Lac - 69003 Lyon ;
- Au siège de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais 55 rue de la République - Genas ;
- Au siège de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon 1 rue du Stade - Saint-Symphorien-D'ozon ;
- Dans les mairies des Communes de Chaponnay - 2 place de la Mairie, de Marennes - rue Centrale, de Saint-Pierre-de-Chandieu - 5/7 rue Émile Vernay, de Toussieu - Place de la Mairie ;
- Dans les mairies des 57 communes de la Communauté Urbaine de Lyon : Albigny-sur-Saône, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chassieu, Collonges-au-Mont-d'Or, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines, Charpieu, Écully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, La Mulatière, La-Tour-de-Salvagny, Limonest, Lyon, Marcy-l'Étoile, Meyzieu, Mions, Montanay, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sainte-Foy-lès-Lyon, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Vernaison, Vénissieux, Villeurbanne ;
- Dans les mairies des 6 communes de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais : Colombier-Saugnieu, Genas, Jons, Pusignan, Saint-Bonnet-de-Mure, Saint-Laurent-de-Mure ;
- Dans les mairies des 5 communes de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon : Communay, Serezin-du-Rhône, Saint-Symphorien-d'Ozon, Simandres, Ternay

IV. PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

Le dossier d'enquête sera accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Président de la commission d'enquête, sur lequel les appréciations, suggestions et contrepropositions du public peuvent être consignées.

Les observations peuvent également être adressées à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête au SEPAL, 4 rue des Cuirassiers - 69003 Lyon.

V. COMMISSION D'ENQUÊTE

La commission d'enquête est composée de Monsieur Pierre RAPIN, architecte urbaniste, Président, et de Monsieur Gilles MATHIEU, urbaniste consultant, Madame Karine BUFFAT-PIQUET, conseil en environnement et aménagement ; Monsieur Jacques BUISSON, retraité-Fonction publique territoriale et Monsieur Jean LEVET, Ingénieur Travaux publics et en qualité de commissaires suppléants Monsieur Michel BOUTARD, retraité-Fonction publique d'État et Madame Mireille LETEUR, Ingénieur environnement.

VI. ACCUEIL DU PUBLIC

Le président ou l'un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les lieux, aux jours et horaires suivants :

SEPAL ET COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON	CCEL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EST LYONNAIS	CCPO COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON	
Mardi 4 mai : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h Lundi 7 juin : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 20, rue du Lac Service Urbanisme - Lyon 3 ^e	Jeudi 6 mai : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 Mercredi 9 juin : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 55, rue de la République Genas	Mercredi 5 mai : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h Mardi 8 juin : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 1, rue du Stade Saint-Symphorien-d'Ozon	
CALUIRE-ET-CUIRE	CHAPONNAY	GIVORS	
Jeudi 27 mai : de 9 h à 12 h 15 et 13 h 30 à 17 h 45 Mercredi 23 juin : de 9 h à 12 h 15 et 13 h 30 à 17 h Mairie Place du Dr Dugoujon	Mercredi 26 mai : 16 h à 18 h 30 Mardi 22 juin : 9 h 30 à 12 h Mairie 2, place de la Mairie	Lundi 17 mai : de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30 Lundi 14 juin : de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30 Mairie Place Henri Barbusse Service Urbanisme	
LYON	MARENNES	SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU	
Mardi 18 mai : de 9 h à 12 h et 13 h 45 à 16 h 45 Mardi 15 juin : de 9 h à 12 h et 13 h 45 à 16 h 45 198, avenue Jean Jaurès - Lyon 7 ^e Direction de l'Aménagement Urbain	Mercredi 26 mai : de 9 h à 12 h Mardi 22 juin : de 13 h 30 à 18 h 30 Mairie Rue Centrale	Jeudi 20 mai : de 14 h 30 à 18 h Jeudi 17 juin : de 9 h à 12 h Mairie 5/7, rue Émile Vernay	
SAINT-PIERRE	TASSIN-LA-DEMI-LUNE	TOUSSIEU	VILLEURBANNE
Lundi 31 mai : de 9 h à 12 h 15 et 13 h 30 à 17 h 30 Jeudi 24 juin : de 9 h à 12 h 15 et 13 h 30 à 17 h 30 Mairie 14, place Charles Ottina	Vendredi 28 mai : de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h Jeudi 10 juin : de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h Mairie Place Hippolyte Pérégut Service Urbanisme	Jeudi 20 mai : de 10 h à 12 h Jeudi 17 juin : de 16 h à 18 h Mairie Place de la Mairie	Mercredi 19 mai : de 9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h Mercredi 16 juin : de 9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h Mairie Place du Dr Lazare Goujon Service Urbanisme

VII. SUITES DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

À l'issue de l'enquête, le rapport établi par la commission d'enquête relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies, ainsi que les conclusions motivées de la commission d'enquête, seront transmis par le Président de la Commission d'enquête au Président du SEPAL.

Le rapport et les conclusions pourront être consultés par le public pendant un an :

- Au siège du SEPAL ;
- Au siège de la Communauté urbaine de Lyon ;
- Au siège de la Communauté de communes de l'Est Lyonnais ;
- Au siège de la Communauté de communes du Pays de l'Ozon ;
- Dans les mairies des communes de Chaponnay, Marennes, Saint-Pierre-de-Chandieu, Toussieu.

Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Lyonnaise sera approuvé par délibération du conseil syndical du SEPAL.

Toute information relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Lyonnaise ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès du Président ou du Directeur du SEPAL par courrier postal adressé au SEPAL à l'adresse suivante : 4 rue des Cuirassiers - 69003 Lyon`

Gérard COLLOMB, Le président du SEPAL



syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise
Immeuble Porte Sud _ 4 rue des Cuirassiers _ 69003 Lyon

POUR EN SAVOIR +

www.scot-agglo.fr